

Information (IVS)
Chancellerie d'État
Planta 3
CH – 1950 Sion

Sion, le 12 avril 2019

Par e-mail : chancellerie@admin.vs.ch

Karine Barras
Secrétaire générale
078 795 29 85
barras@plrvs.ch

Commissions cantonales de recours en matières fiscale et agricole - Mise en consultation des modifications législatives présentées par la commission extraparlamentaire

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

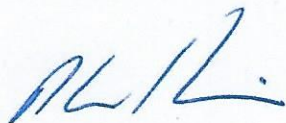
PLR.Les Libéraux-Radicaux Valais partage les conclusions de la commission qui recommande la cessation des activités de la CCR et son remplacement par une cour de droit fiscal du Tribunal cantonal, mais pas constituée uniquement de magistrats professionnels.

Divergence 7.6.2. PLR Valais n'émet aucune réticence à ce que le président soit un juge professionnel. Il propose cependant de recourir à des assesseurs issus de la pratique professionnelle, avocats fiscalistes, experts fiscaux, experts comptables ou autres experts du domaine, pour des questions de compétence et d'interprétation, notamment des comptes annuels des personnes morales.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Meilleures salutations,

PLR.Les Libéraux-Radicaux
Le Président



René Constantin

La secrétaire générale



Karine Barras